

# Communications de la Municipalité

du 3 novembre 2009 au 1<sup>er</sup> juin 2010

## La Municipalité décide

*24 novembre 2009*

### **Garde-forestier**

De féliciter Monsieur Jean-François Rochat, garde-forestier, pour le travail effectué suite à l'audit relatif au triage forestier de Bex-Lavey.

*1<sup>er</sup> décembre 2009*

### **Aide communale aux sociétés de Lavey-Morcles**

De fixer les conditions relatives à l'aide communale aux sociétés de Lavey-Morcles, soit :

#### *Précepte*

La commune soutient et encourage les sociétés locales qui s'engagent dans l'animation du village par l'organisation ou la mise sur pied de manifestations, de concours ou autres rassemblements sportifs, culturels ou de loisirs ouverts à la population.

#### *Bénéficiaires*

L'aide peut être versée pour un groupement de sociétés (Cartel) ou pour une société en particulier.

#### *Conditions d'octroi*

Toutes les demandes doivent se faire par écrit et être adressées à la Municipalité qui statuera de cas en cas. Elles doivent être détaillées afin de permettre une détermination en toute connaissance de cause.

#### *Complément « jeunesse »*

De plus, la Commune accorde une aide particulière aux sociétés actives dans l'encadrement sportif ou culturel de la jeunesse (enfants jusqu'à 16 ans).

Les conditions d'octroi ci-dessus sont également applicables.

Principes de base :

- mise à disposition gratuite des locaux et des installations propriété de la commune
- participation aux frais liés à l'encadrement des jeunes
- aide ponctuelle pour participation aux manifestations liées à l'activité
- contribution lors de l'organisation d'événements sur la commune

### *Compétence*

La Municipalité reste seule compétente pour la gestion des subventions et aides communales, aucun recours ne peut être accepté.

### **ARASAPE, réseau enfants Chablais (LAJE)**

D'informer l'ARASAPE que la Municipalité ne réglera pas le montant demandé à titre d'acompte tant qu'elle n'aura pas reçu la liste des enfants de la commune fréquentant une structure d'accueil de jour dans le District.

*15 décembre 2009*

### **Habitants du quartier de Vasselin, ordures ménagères**

D'écrire aux habitants du quartier de Vasselin, en réponse à leur courrier, que la Municipalité interviendra directement auprès des personnes non autorisées pour qu'elles déposent les ordures ménagères sur leur commune de domicile, conformément à leur réglementation communale.

*19 janvier 2010*

### **Rallye du Chablais, chalet la Rosseline**

De louer le chalet de la Rosseline au Rallye du Chablais pour Fr. 1'800.--/an équipé comme vu lors de la visite des lieux et pour une durée de 5 ans, ceci à partir du 1er janvier 2011. A l'échéance du bail, le chalet sera remis en location.

*16 février 2010*

### **Armasuisse immobilier, adduction eau potable**

De porter à la connaissance d'Armasuisse que les travaux liés à l'adduction d'eau potable (réservoir No 17, chambre de partage, Foyer du soldat) s'effectueront à partir de fin août 2010. Compte tenu de l'importance des montants engagés, il semblerait judicieux d'envisager une planification commune concernant la fouille de la conduite d'évacuation des eaux claires de Savatan.

*2 mars 2010*

### **Foehn, tempête nuit du 27 au 28 février 2010**

De signaler aux propriétaires des forêts touchées par la tempête de foehn dans la nuit du 27 au 28 février 2010 (secteur route des Iles, routes des Tèches, Grande Combe) de bien vouloir entreprendre les travaux nécessaires afin de sécuriser les accès conformément à la demande du garde-forestier.

*30 mars 2010*

### **Modification des dicastères communaux**

De procéder à un échange de dicastère entre Messieurs Olivier Chesaux et Dominique Morisod

- bâtiments : O. Chesaux
- SDIS : D. Morisod

### **Commission cantonale de nomenclature, noms des rues**

De porter à la connaissance de la Commission cantonale de nomenclature que la Commune de Lavey-Morcles procédera cette année encore à la numérotation des rues. Dans cette perspective et pour cette première étape, la Municipalité souhaite créer deux nouvelles rues :

- le « Chemin de Rosetan »
- la « Route des Bains »

### **Sécurité et environnement, réforme policière**

De porter à la connaissance de Madame la Conseillère d'Etat, Jacqueline de Quattro, que la Municipalité déclare son intention de confier la sécurité de son territoire à la Police cantonale et de retourner le dossier "accréditation".

*11 mai 2010*

### **Université de Lausanne, autorisation de circuler**

D'autoriser le Professeur Guisan et ses collaborateurs de l'Université de Lausanne, à circuler sur certaines routes communales habituellement fermées au trafic dans le but d'effectuer des prélèvements végétaux pour le projet «BIOASSEMBLE». Cette autorisation est délivrée pour la période mi-juin à fin septembre 2010.

*18 mai 2010*

### **Forêts communales, contrat de gestion**

D'approuver le contrat de gestion pour les forêts communales entre Bex et Lavey-Morcles.

# La Municipalité prend acte

*24 novembre 2009*

## **Inspection des forêts, 2<sup>ème</sup> arrondissement, réservoir**

D'un courrier de l'inspecteur forestier, M. J. Binggeli, qui donne l'autorisation requise au sens de l'art. 14 Ofo concernant le raccordement de l'ancien au nouveau réservoir. Si les travaux nécessitent des coupes d'arbres, ces dernières devront être préalablement martelés par le garde-forestier.

## **ECA, station de pompage "Terreau du Moulin", subvention**

D'un courrier de l'ECA informant la Municipalité de sa participation en allouant une subvention de Fr. 12'740.- pour la construction et la mise en conformité de la station de pompage "Terreau du Moulin".

## **ECA, réservoir des Fourches, subvention**

D'un courrier de l'ECA informant la Municipalité de sa participation de Fr. 6'000.- pour le remplacement de conduite de refoulement au réservoir des Fourches.

*15 décembre 2009*

## **Haldy Jacques, recours "Les Bains de Lavey SA"**

D'une copie d'un courrier que Maître Haldy a reçu du Tribunal. Sur l'essentiel, le Tribunal cantonal, cour de droit administratif et public a donné raison à la Commune, les bordereaux étant confirmés (taxe égouts et épuration). Seules des corrections au niveau de la présentation des comptes doivent être effectuées.

## **Finances et relations extérieures, office impôt Aigle**

D'un courrier de l'Administration cantonale des impôts (ACI) adressé aux Municipalités du district d'Aigle informant de la nomination de Monsieur Stéphane Negro qui remplace Monsieur Gérard Pernet en qualité de Préposé aux impôts du district d'Aigle.

M. Pernet devient le nouveau responsable du District de la Riviera – Pays d'Enhaut.

*5 janvier 2010*

## **ARASAPE, réseau enfants Chablais (LAJE)**

Du procès-verbal de l'assemblée d'automne du conseil intercommunal. Considérant d'une part les remous occasionnés par la mise en vigueur de la LAJE dans le District et d'autre part, les quatre courriers désobligeants reçus par le Comité de l'ARASAPE quant à sa manière de gérer le réseau d'accueil de jour, il a été convenu que les représentants de l'ARASAPE participeraient à la prochaine séance des syndicats, le 17 mars 2010 dans le but de compléter sinon d'apporter les informations ou explications manquantes afin d'unifier les différents niveaux d'information.

*2 février 2010*

### **Laboratoire cantonal, réservoir**

D'un courrier de M. Christian Hoenger, responsable de la planification de la distribution de l'eau, informant la Municipalité qu'il a pris bonne note que les travaux de remplacement des conduites d'alimentation et de refoulement entre le réservoir des Fourches et l'ancien réservoir des Gremouds sont terminés. Un exemplaire des plans conformes à l'exécution comprenant la (ou les) coupe(s) type(s) cotée(s) de la fouille seront à transmettre le moment venu afin de vérifier les travaux et d'établir un préavis à l'ECA en ce qui concerne le versement du subside.

*2 mars 2010*

### **Küpfer, inspection télévisée canal de fuite**

Du rapport d'inspection télévisée de la maison Küpfer concernant le collecteur E.U sous le pont routier sur le canal de fuite usine électrique. Un assainissement intégral du collecteur est à prévoir à court terme.

### **Aigleregion, chablais.ch**

D'un communiqué de presse annonçant que l'Association régionale pour le développement du district d'Aigle, entité au service des collectivités qui contribue de façon majeure au développement économique en soutenant les entreprises locales et les projets s'y rapportant, a décidé, dans le souci d'un positionnement clair et efficace, de communiquer dorénavant sous le nom : AIGLEREGION CHABLAIS.CH

*11 mai 2010*

### **Communauté protestante de St-Maurice & environs, Paroisse des Avançons**

D'un courrier de la Communauté protestante de Saint-Maurice et environs, Paroisse des Avançons, adressé aux Autorités de Lavey, St-Maurice, Evionnaz, Mex, Vérossaz et Bex. La communauté protestante de St-Maurice vit une situation particulière ; malgré le fait qu'elle fasse partie de l'église valaisanne (EREV), elle est rattachée à la paroisse des Avançons sur terre vaudoise et desservie par cette dernière, sous la responsabilité de l'église vaudoise (EERV).

L'EERV vit une période de restructuration profonde ; le but étant d'établir une équité entre l'EERVet les catholiques (suppression de 28 postes d'ici 2020). Mme Florence Lutz quittera ses fonctions le 15 juillet prochain et l'EERV a décidé de ne pas reconduire ce poste pourtant financé en partie par l'EREV.

25 mai 2010

## UCV, péréquation et LEM

D'un e-mail relatif au communiqué du Comité de l'UCV concernant la péréquation et la Loi sur les écoles de musiques (LEM).

Fâchés que le projet de LEM n'ait pas abouti, les membres de la commission du Grand Conseil chargée d'examiner le système de péréquation ont voté un amendement corrigeant les travaux de la Plateforme Canton-communes en introduisant un financement pour la LEM à hauteur de 12 millions de francs. Cette somme serait prélevée par le biais de la péréquation. Le Comité de l'UCV estime cet amendement inacceptable car il perturbe le délicat équilibre péréquatif approuvé par 90 % des communes lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 novembre 2009. L'UCV tentera de sensibiliser les députés via ses membres.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic : *J. Darbell* Secrétaire : *F. Hager*  
Jean-Marie Darbell Françoise Hager

